

ANNEXE N°3
Décision de l'associé unique
Dispense d'un Commissaire aux apports

Le soussigné:

- **Monsieur Patrick DELABORDE**, né le 10/05/1961 à Chaumont (FRANCE), demeurant 22 rue du Champ de Blond 63260 AUBIAT, de nationalité Française,

Associé fondateur de la Société par actions simplifiée diag2act titanium en cours d'immatriculation.

Celui-ci a convenu de constituer une société par actions simplifiée moyennant le ou les apports en biens divers suivants.

Apporte : Ordinateur Dell Inspiron 17 série 7000 2 en 1,

Facture Dell SAS N°6407623820 du 6/12/2021, montant : 1104.06 €.

Évalué à : 710 euros.

Apporte : Fauteuil OXXY, GOSTO,

Facture GOSTO NEG041411 du 18/11/2021 montant 574.99 €.

Évalué à : 370 euros.

Apporte : Piétement bureau assis debout électrique réglable en hauteur et goulotte associée.

Facture AUMWORLD, 5413 du 21/11/2021 , montant 438.00 €.

Évalué à : 280 euros.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIVIT :

Le soussigné:

- qu'aucun des apports en nature ci-dessus décrits n'a une valeur supérieure à 30 000 €,
- et que la valeur totale de l'ensemble des apports en nature n'excède pas la moitié du capital social,

décide, en application des dispositions applicables, de ne pas recourir à un commissaire aux apports pour l'évaluation de ces apports.

Les présentes seront annexées aux statuts de la société à constituer.

Fait à AUBIAT, le 11/04/2023,

Monsieur Patrick DELABORDE
Associé